

## ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- Vu le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 modifié fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- Vu l'arrêté n° AR-0127-2024 du 11 avril 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde établissant la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale au titre de l'année 2024 ;
- Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de la Gironde ;
- Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** - La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale est mise à jour au **1<sup>er</sup> mai 2024** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **40** noms.

**ARTICLE 2** - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,

Le

P/ Le Président,

**Christophe DUPRAT**

4<sup>ème</sup> Vice-Président

*Maire de Saint-Aubin-de-Médoc*

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

## LISTE D'APTITUDE

### D'ACCES AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE CLASSE NORMALE

Liste d'aptitude mise à jour au 1<sup>er</sup> mai 2024

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
AZAM	Elodie
BARES	Lydia
BETEAU	Capucine
CAINE	Laetitia
CALVET	Chloé
CARTI ETCHEBERTZ	Julie
CAS	Celine
CASTANET	Marie-Pierre
CAZAUX	Severine
CHOINARD	Chloé
DEMAY	Aline
ESPERON	Léa
FERNANDES	Suzanne
FONTAINE	Amélie
GOUFFÉ	Julie
GRESLIN	Mélanie
GUIBERTEAU	Erine
HERICK	Clarisse
LABADIE	Jessica
LALANNE	Laurie
LASGREZAS	Marie

Accusé de réception en préfecture  
033-283300036-20240430-AR-0146-2024-AR  
Date de réception préfecture : 30/04/2024

## LISTE D'APTITUDE

### D'ACCES AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE CLASSE NORMALE

Liste d'aptitude mise à jour au 1<sup>er</sup> mai 2024

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
LÉGUILLETTE	Isaure
NOUARD	Sarah
NUSSBAUM	Karine
PELOUS	Marion
PERROT	Tatiana
PEYRICHOU	Paola
POTHET	Adeline
POUSSIN	Laurie
ROUGIER	Marie-Virginie
RUDANT	Magalie
SALVATORE	Camille
SANCHEZ	Laura
SANCHEZ	Emma
SARRAZIN	Léa
SNAIDIKI	Aicha
TREJAUT	Marjorie
TURNACO	Anaïs
VIDAL	Jennifer
VILETTE	Elvire

Liste arrêtée à 40 inscrits

Accusé de réception en préfecture  
033-283300036-20240430-AR-0146-2024-AR  
Date de réception préfecture : 30/04/2024